

Saint-Cézert Infos

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL

ÉDITO

AVRIL 2023

La période que nous vivons n'est guère réjouissante : inflation, réforme des retraites, augmentation des coûts de l'énergie, déploiement de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), ... et, plus localement, les désordres de la D58F, la problématique de l'assainissement collectif, celle du RPI ... l'avenir semble complexe et incertain. Non, ne succombons pas à la morosité et tentons de faire preuve d'optimisme !

Saint-Cézert doit faire face à des difficultés. Les sujets présentés lors de la cérémonie des vœux suscitent des interrogations, des incompréhensions, parfois de la colère, mais aussi, malgré tout, de l'entrain. Je me dois de rappeler que le conseil municipal met tout en œuvre pour le bien-être et le bien vivre dans notre village. Il est malheureux de penser et d'entendre le contraire. A chaque revendication, nous apportons la réponse, en toute transparence, et nous satisfaisons, du mieux que possible, la demande. Nous expliquons nos choix qui répondent souvent malheureusement à des impondérables mais qui sont toujours portés par l'intérêt général.

Envisageons maintenant les sujets enthousiasmants car il y en a !

Le CECA, cet outil de cohésion sociale pour la commune est sur le point de trouver son maître d'œuvre.

Le projet d'assainissement collectif tant attendu est sur les rails.

L'avancement du projet de la départementale D58F se fait à pas lents mais une solution sera trouvée, c'est un engagement du Département.

L'urbanisation, thématique qui fait peur au regard de la crainte d'une transformation négative de la qualité de vie, se prépare en amont et s'organise. Les projets inhérents qui me sont présentés sont tout à fait dans l'esprit souhaité d'une extension de notre centre-bourg, avec la préservation de la qualité architecturale et de l'esprit vert de Saint Cézert. Une grande attention est portée à la transition entre zones urbaine et agricole.

Le RPI, source d'inquiétudes pour bon nombre de parents, est envisagé sous l'angle prioritaire de l'intérêt des enfants et des familles. Nous avons à cœur d'assainir la situation et de la considérer avec un regard positif.

Enfin l'eau : elle va devenir un bien rare, par chance, Saint-Cézert en possède en grande quantité ! Il est vrai qu'elle nous cause bien du souci puisqu'elle est à l'origine de l'effondrement de la D58F mais elle est un bien naturel que nous allons veiller à préserver et à mettre en valeur à l'avenir.

Oui, nous avons de quoi être optimistes et enthousiastes !

Nous vivons dans un espace préservé très accueillant. Œuvrons dans un esprit de solidarité et d'entraide, dans le respect d'autrui et dans l'intérêt général et évitons de ne regarder que le devant de sa porte ! Des difficultés sont certes là mais, ensemble et avec respect et bienveillance, elles seront plus facilement surmontables.

Je veux mettre Saint Cézert en mouvement, pour l'avenir, tout en maintenant cette qualité de vie qui nous est tant enviée. J'ai besoin de la compréhension de tous.

Les festivités de juin sont toujours un moment de retrouvailles. Cette année plus que jamais, venez nombreux, montrez votre attachement à ce village !

Bien à vous toutes et tous.

Henri OLIVEIRA-SOARES.



Page 2 - VIE MUNICIPALE
Page 7 - CADRE DE VIE
Page 8 - CULTURE ET ASSOCIATIONS
Page 11 - LA MAIRIE VOUS RÉPOND
Page 12 - AGENDA - CARNET - NUMÉROS UTILES

Vie Municipale

FINANCES

Lors du dernier conseil municipal, le compte administratif 2022 a été clôturé et validé. Voici le récapitulatif :

DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS :		REALISATIONS :	
FONCTIONNEMENT	339 582.37€	FONCTIONNEMENT	353 803.32€
INVESTISSEMENT	35 315.67€	INVESTISSEMENT	53 460.20€
		REPORTS 2021	
		FONCTIONNEMENT	104 149.49€
		INVESTISSEMENT	14 625.63€
TOTAL	374 898.04€	TOTAL	526 038.64€
		RESTE A REALISER A REPORTER :	
		INVESTISSEMENT	1 036.00€
RESULTAT CUMULE :		RESULTAT CUMULE :	
FONCTIONNEMENT	339 582.37€	FONCTIONNEMENT	457 952.81€
INVESTISSEMENT	35 315.67€	INVESTISSEMENT	69 121.83€
TOTAL	374 898.04€	TOTAL	527 074.64€

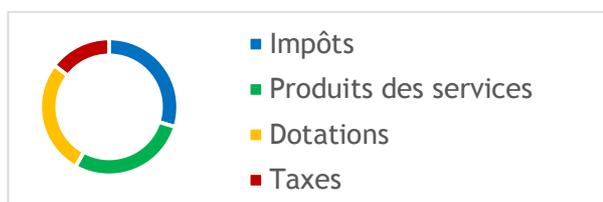
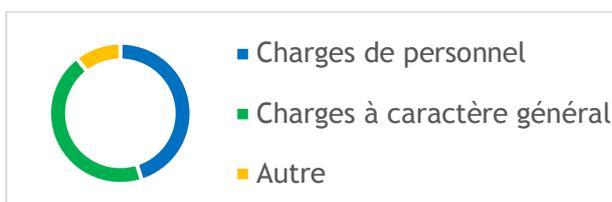
L'année 2022 se traduit par un résultat positif en section de fonctionnement. Ceci est le fruit de tous les efforts d'économie et le signe du bon rétablissement de nos comptes. Ce bilan positif permet d'accroître légèrement notre trésorerie pour la porter à 151 140.60€. Cette trésorerie est nécessaire pour nos futurs investissements et le bon fonctionnement communal. Le fond de roulement nécessaire est d'environ 45 000€. Il permet de régler les salaires des employés municipaux, nos différentes factures (électricité, téléphone etc.), nos prestataires et nos contrats d'adhésion institutionnelle.

Quelques chiffres clés

Fonctionnement

DEPENSES

RECETTES

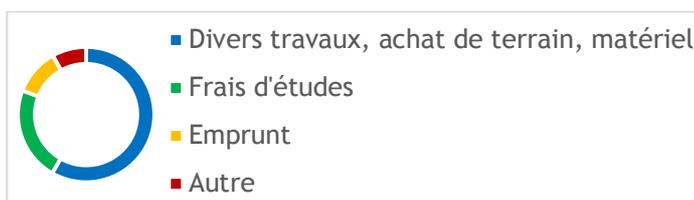


Charges de personnel : 153 104.77€ ; Charges à caractère général : 150 359.51€.
 Impôts : 99 351€ ; Produits des services : 94 682.25€ ; Dotations 91 114.20€ ; taxes 48 826.57€.

Investissement

DEPENSES

RECETTES



Divers travaux, achat de terrain, matériel : 20 604.27€ ; Frais d'études : 7 950€ ; Emprunt : 3 935.4€
 Subvention : 40 008.61€ ; Taxe Aménagement, FCTVA : 5 647.86€.

Nous avons également validé le budget 2023, dont le récapitulatif par chapitre est présenté ci-dessous :

CHAPITRE	BUDGET	CHAPITRE	BUDGET
11-Charges à caractère général	158 225,00€	02-Excédent antérieur reporté de fonctionnement	118 370,44€
12- Charges de personnel	162 878,00€	13-Atténuations de charges	
14-Atténuations de produits	2 500,00€	70-Produits des services	87 300,00€
23-Virement à la section d'investissement	76 531,74€	731-Fiscalité locale	128 500,00€
42-Opérations d'ordre entre section	2 153,60€	73-Impôts et taxes	30 351,00€
65-Autres charges gestion courante	35 050,00€	74-Dotations et participations	78 816,90€
66-Charges financières	1 100,00€	75-Autres produits gestion courante	13 700,00€
67-Charges exceptionnelles	1 000,00€	76-Produits financiers	
68-Dotations aux provisions	9 600,00€	77-Produits exceptionnels	
DEPENSES FONCTIONNEMENT	457 038,34€	RECETTES FONCTIONNEMENT	457 038,34€

CHAPITRE	BUDGET	CHAPITRE	BUDGET
01-Solde d'exécution d'inv. reporté		01-Solde d'exécution reporté d'investissement	32 770,16€
41-Opérations patrimoniales	75 040,00€	21-Virement de la section de fonctionnement	76 531,74€
16-Remboursement d'emprunts	5 550,00€	24-Produit de cession	
204-Subventions d'équipement versées	89,16€	40-Opérations d'ordre entre section	2 153,60€
20-Immobilisations incorporelles	70 000,00€	41-Opérations patrimoniales	
21-Immobilisations corporelles	98 059,40€	10-Dotations Fonds divers Réserves	21 207,06€
23-Immobilisations en cours		13-Subventions d'investissement	1 036,00€
		16-Emprunts et dettes assimilées	40 000,00€
DEPENSES INVESTISSEMENT	248 738,56€	RECETTES INVESTISSEMENT	248 738,56€

Impôts et taxes

Foncier



Le conseil municipal informe les propriétaires de logement d'une augmentation importante de la base fiscale des biens fonciers. **Cette augmentation est nationale** et est fixée par les services fiscaux de l'état. **Elle ne relève pas d'une décision communale.** La commune décide du taux de taxation de cette base fiscale, sur le Foncier Bâti et Non Bâti. Le relèvement de la base fiscale pour l'année 2023 s'élève à 7.1%.

Il est également important de noter que le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est de nouveau modifiable. Il avait été gelé en 2017.

Enfin la commune avait la possibilité de taxer les logements dits vacants (logement possédant un certain confort sanitaire) : pour 2023 ce dispositif n'est pas en place. Une réflexion va être menée sur l'utilité d'instaurer cette taxe.



Taxe GEMAPI



Une nouvelle taxe va apparaître sur vos avis d'imposition foncière, elle concerne la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). La communauté des communes se voit confier cette compétence par la loi de décentralisation du 1^{er} janvier 2018.

La GEMAPI vise à assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et s'articule autour de 4 grands axes :

GEMAPI

Gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations

PRÉVENIR

les inondations : surveillance
et entretien des cours d'eau
et ouvrages

INTERVENIR

pour rétablir la fonctionnalité
naturelle des cours d'eau

PROTÉGER

les biens et les personnes

PRÉSERVER

les milieux aquatiques
et la biodiversité



13371, Rue des Pyrénées - CS 70 024
31320 Cazères-sur-Garonne
Tel : 05 61 82 85 55
Email : contact@hautstolosans.fr
WWW.HAUTSTOLOSANS.FR

- **PRÉVENIR** les inondations : surveillance et entretien des cours d'eau et ouvrages
- **INTERVENIR** pour rétablir la fonctionnalité naturelle des cours d'eau
- **PROTÉGER** les biens et les personnes
- **PRÉSERVER** les milieux aquatiques et la biodiversité

Les Hauts Tolosans adhèrent aux syndicats intervenant sur notre territoire.

- Le [syndicat de gestion de la Save et de ses affluents](#) (SYGESAVE)
- Le [syndicat du bassin versant Hers/Girou](#) (SBHG)
- Le [syndicat mixte de gestion des rivières Astarac-Lomagne](#) (SYGRAL)

Une structure dédiée à la Garonne est à l'étude.

Cette taxe et son taux ont été décidés puis votés par la communauté des communes pour couvrir l'adhésion à ces différents syndicats. Le **coût moyen par habitant est de 3€**, il varie d'un foyer fiscal à l'autre (selon les bases communales de chaque foyer).

A noter, sur le cours d'eau, tout ce qui concerne son lit est à la charge des syndicats de rivière cependant, même si une taxe est prélevée, l'entretien de ses berges est à la charge des propriétaires des parcelles. Il en va de même et il est bon de le rappeler que certains fossés nécessaires au ruissellement des eaux de pluie doivent être entretenus par les propriétaires des parcelles.

URBANISME ET ASSAINISSEMENT

Travaux

Désordres D58



Depuis le 4 août 2022 la départementale est fermée, entraînant l'isolement du village d'un certain nombre d'habitations (quartier de Guerguille, domaine de Lamothe, domaine de Valimi, quartier de Boissier et deux résidences donnant sur cette départementale). Le conseil municipal est très sensible aux désagréments quotidiens que cette situation engendre. Il cherche une solution transitoire pour relier une partie de la zone isolée au village. Cependant, il n'existe pas de

solution qui puisse la prendre en compte dans son ensemble.



L'issue probable est la création d'une voie provisoire qui relierait le quartier de Guerguille par le chemin d'Empiroulet. Pour cela, la commune doit acquérir certaines parcelles et pense utiliser les fonds du pool routier pour la création de cette voie provisoire (NON DEFINITIVE) en attendant le traitement des réparations sur la départementale D58F.

Cette solution est dépendante de :

- L'acceptation par les propriétaires de la vente des parcelles en question ;
- L'acceptation par le Département de l'utilisation des fonds du pool routier ;
- L'approbation par le conseil municipal du fait de consacrer l'ensemble des fonds du pool routier pour cette voie provisoire. Par cette dernière, la commune épuisera le budget d'entretien des voies communales pour une durée de 2 à 3 ans.

A noter que la mise en place de cette voie provisoire ne permettra pas l'accès à Aucamville qui sera fermé au croisement du chemin de Boissier.

Qu'en est-il de la départementale ?

Le rythme d'avancement des travaux n'est pas celui que nous espérierions au regard de notre quotidien si difficile ! Ceci dit, dans l'ombre, **le dossier progresse** bel et bien.



Le Département a engagé une série d'études géologiques, hydrauliques, environnementales, etc... Toutes ces études ne sont pas finalisées et prennent énormément de temps. Il est nécessaire de comprendre que le problème est très complexe, les sommes à engager dispendieuses ... les « Y'a qu'à ... faut qu'on ... » ne suffisent pas.

L'État surveille les traitements qui seront entrepris sur le cours d'eau et la nappe phréatique découverte sous la route. En termes de complexité de la chose, le cours d'eau en est un grand contributeur. Toute solution devra répondre au respect environnemental du cours d'eau.

Le Département travaille sur trois scénarii, deux en réparation et un en sécurisation de la zone, complété par la création d'une voie alternative. Ne connaissant pas le résultat de ces scénarii, il ne nous est pas possible de donner plus d'éléments. Nous savons et comprenons toutes les difficultés quotidiennes de l'ensemble des Saint-Cézeriens. Nous espérons que le Département nous fasse un état de la situation très rapidement. La commune maintient la pression de manière acharnée et quotidienne : cette route est **sa principale préoccupation !**

Des nouvelles de l'assainissement collectif

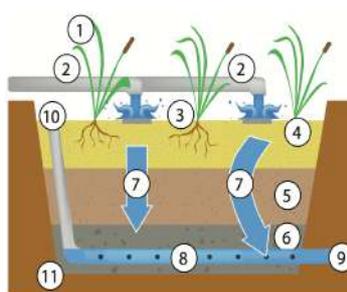


Exemple de réalisation - Source Réseau31

Le 18 avril 2023 marque le démarrage du projet d'assainissement collectif de Saint-Cézert. Après de longues années d'attente, il débute enfin.

Le début d'année a été très mouvementé et a nourri bien des inquiétudes et des colères suite au changement de localisation de la station d'épuration annoncé et voté par le conseil municipal. Il est opportun de rappeler que cette délocalisation a été demandée par Réseau 31, le syndicat en charge de la réalisation et de l'exploitation du futur dispositif. La commune a simplement recherché et trouvé un propriétaire dans la zone proposée par Réseau 31.

La nature du dispositif de traitement choisi, **un lit planté de roseaux**, ne doit pas nuire à l'agrément de vie des administrés proches. Nous ne pensions pas que cela puisse être appréhendé autrement, nous nous en excusons et rappelons que nos décisions sont toujours dictées par l'intérêt collectif. Nous regrettons les dissensions que ce choix a soulevé, qui sont contraires aux valeurs de bienveillance et de bien vivre que le conseil municipal prône. La commune a mis tout en œuvre pour répondre aux revendications, satisfaire les demandes du collectif d'opposition et ainsi apaiser cette situation conflictuelle.



Principe de fonctionnement Source Réseau31

- 1 - Roseaux
- 2 - Arrivée de l'eau brute
- 3 - Accumulation en surface des matières en suspension
- 4 - Sables fins
- 5 - Sables grossiers
- 6 - Galets
- 7 - Circulation des effluents par percolation
- 8 - Tuyau de drainage pour la collecte des eaux usées
- 9 - Evacuation des eaux traitées
- 10 - Event de ventilation
- 11 - Membrane étanche

La station d'épuration reste située sur le chemin de Boissier. Le réseau de transport vers la station est modifié. Il évite la zone de désordres de la D58F en cheminant par la départementale devant la salle des fêtes puis empruntera la route du Burgaud pour repiquer et rejoindre la départementale D58F (après les désordres) par la parcelle de l'ancienne distillerie. Enfin il poursuivra son tracé vers le dispositif de traitement initial.

Le mardi 18 avril 2023 en réunion avec Réseau 31, nous avons acté le démarrage du projet sur les bases de la solution mentionnée précédemment.

Le planning prévisionnel est le suivant :

- 2023 : révision de l'étude menée lors de l'établissement du schéma directeur d'assainissement, étude hydraulique pour la validation des pompes de relevage, confirmation du nombre de logements, révision des coûts, mise à jour des plans de financement et étude loi sur l'eau.
- Fin 2024 : démarrage des travaux de la station d'épuration (STEP) et du réseau de collecte.
- Fin 2025 : probablement fin des travaux mais Réseau 31 préfère annoncer 2026 pour la réception de l'assainissement collectif.

→ ESPACE PUBLIC ET MOYENS GÉNÉRAUX

Projet CECA : des nouvelles fraiches du projet !

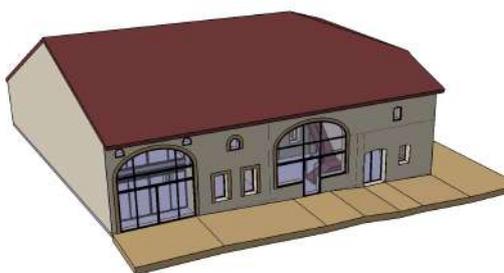
Lors du conseil du 8 février 2023, nous avons voté le programme qui définit les contours du projet et son enveloppe financière. Deux options étaient envisageables : la première convenait d'une réhabilitation complète avec un aménagement total de l'espace tiers lieux à l'étage ; la seconde proposait la même réhabilitation du bâtiment mais seulement une préparation du plateau tiers lieux. Compte tenu des incertitudes financières qui existent en lien avec la réparation de la départementale D58F, l'assainissement collectif, l'avenir du RPI, ... la prudence nous a incité à choisir l'option la moins onéreuse.

Après un débat constructif débouchant sur la certitude que ce projet est structurant pour l'avenir de notre commune, le conseil a voté sa poursuite en engageant la recherche du maître d'œuvre. L'appel d'offre a été initié le 13 Février 2023. Le projet a suscité un très grand enthousiasme de la

part de plusieurs cabinets d'architecture puisque nous avons reçu 9 candidatures. Une première étape a été franchie avec la sélection de 3 candidats. Le choix du maître d'œuvre final devrait intervenir dans le courant du mois de mai.

Nous souhaitons rassurer les administrés sur notre volonté de ne pas mettre en péril les finances de la commune. La poursuite du projet après les études de maîtrise d'œuvre est conditionnée à l'obtention des subventions. Avec les thématiques qu'abordent ce projet, Culture, Rénovation Énergétique, Cohésion sociale, Économie, Associatif et Réhabilitation de bâtiment public, nous espérons obtenir 80% de financement.

Les images présentées sont issues d'études faites par le groupe de travail et ne présagent en rien du résultat. Néanmoins, elles permettent de mettre en perspective ce formidable outil de cohésion sociale et de partage communal.



Porte mairie

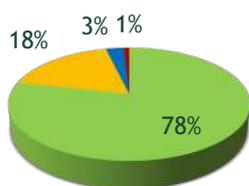


Depuis le déménagement de l'accueil au public de la mairie dans ses nouveaux locaux, nous avons perdu le lien direct avec l'école, notamment avec l'équipe éducative et l'équipe périscolaire. Nous avons rétabli la situation en créant une porte qui permet d'accéder directement au couloir d'entrée de notre école. Ce nouveau dispositif permet également de mutualiser le photocopieur et ainsi faire des économies d'usage en stoppant le contrat de celui réservé à l'école.

→ RECENSEMENT

Nature des résidences

- RESIDENCES PRINCIPALES
- LOGEMENTS VACANTS
- RESIDENCES SECONDAIRES
- LOGEMENTS OCCASIONNELS



En février 2023, la commune a procédé à son recensement. Le résultat transmis à l'INSEE montre une très légère progression avec 445 habitants contre 434 au dernier recensement. Le nombre d'habitation progresse également pour atteindre 252 logements. Cependant nous constatons un bon nombre de résidences non principales.

Le résultat officiel sera dévoilé par l'INSEE d'ici la fin d'année.

→ COMMUNICATION

Ma commune est sur...



IntraMuros

Cadre de Vie

— AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Sortie cinéma et voyage scolaire

Les élèves de l'école maternelle de Saint-Cézert ont assisté courant février à une séance au cinéma de Grenade « le Quatuor à cornes, là-haut sur la montagne » de Emmanuel Gorgiard, Benjamin Botella et Arnaud Demuynck.

Toute l'équipe prépare également un voyage prévu fin juin : les enfants des deux classes partiront à la découverte du milieu marin sur le bassin d'Arcachon.



RPI - Regroupement Pédagogique Intercommunal

Sur l'ensemble du RPI, le nombre d'enfants est en net recul, avec la perte d'une classe pour la rentrée de 2022 et probablement la perte d'une nouvelle classe pour la rentrée prochaine. En 2018, nous en avons déjà perdu une. Cette situation interroge et invite à la réflexion.

Depuis 2020, nous constatons également que la vision du RPI est différente d'une commune à l'autre. Saint-Cézert, Belleserre et Le Burgaud réfléchissent donc ensemble à l'avenir de ce regroupement. En novembre 2022, Saint-Cézert a émis le souhait de maintenir le RPI avec l'idée que nous sommes plus forts à plusieurs. Le Burgaud a évoqué l'idée de la

rupture. A ce jour, aucune décision n'est arrêtée. Pour la rentrée 2023, le fonctionnement reste identique. D'un commun accord, nous nous sommes engagés à définir le cadre de la rentrée 2024 avant la fin de cette année.

Nous travaillons donc sur la possible rupture du RPI par Le Burgaud. Nous rappelons que nous souhaitons avant tout le maintien de ce RPI, l'accueil d'enfants nous paraît être essentiel pour la préservation d'une vie communale : un village sans enfant et sans école est un village qui se meurt. Aussi nous pensons présenter aux parents pour avis le résultat de notre réflexion lorsque celle-ci aura abouti.

— TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Tri sélectif



Suite à l'instauration des nouvelles consignes de tri, les bacs jaunes se remplissent plus vite. La Communauté de commune en a conscience, une modification de la fréquence des ramassages est à l'étude. De plus, suite aux grèves récentes, certains enlèvements n'ont pas été faits. Veuillez nous excuser pour les désagréments engendrés.



Collecte de bouchons

Continuez à déposer les bouchons plastiques (propres) dans les bidons sur les sites de collectes. solidaritebouchons31.org



Composteur

Vous n'avez pas de composteur à la maison ?

Vous pouvez déposer vos déchets de cuisine au site de compostage installé dans le parc de la salle des fêtes.



INITIATIVES CITOYENNES - ÉCONOMIE

Avant fête gourmande !

Prenez note dans vos agenda, pour fêter l'ouverture de la fête locale, la municipalité vous convie dès le jeudi 8 juin, au petit marché gourmand d'avant fête locale !

Les commerçants du marché du jeudi soir

Place du 19 mars 1962 de 16h30 à 19h : Boucher, fromager, maraîcher, pizzaiolo, fleuriste.



Culture et Associations

COMITÉ DES FÊTES

Fête du village



Comité des fêtes SAINT-CÉZERT

FÊTE LOCALE SAINT-CÉZERT

FIESTA!

8-9-10-11

AU PROGRAMME

BUVETTE	JEUDI 8 JUIN 18h30 : Avant-fête Marché gourmand organisé par la municipalité	SAMEDI 10 JUIN 14h30 : Concours amical de pétanque 19h30 : Apéritif 20h30: Repas moules & frites avec le "Kitjo" 21h30 : Soirée mousse avec "Impact Animation"
ANIMATIONS POUR TOUS	VENREDI 9 JUIN 19h30 : Apéritif musical avec le groupe "JC Collectif bluzz" 20h30: Repas dominicain 21h30 : Soirée musicale avec le groupe "Mascantes"	DIMANCHE 11 JUIN 11h00 : Parade à vélo des enfants 11h30 : Course de bidets personnalisés 12h00 : Apéritif & remise des prix du "plus bel épouvantail" organisé par le foyer rural 18h00: Chants gospels à l'église avec le groupe "We sing gospel" 19h00 : Apéritif & Repas Salade - Grillade - Dessert
SOIRÉES MUSICALES		
ATTRACTIONS FORAINES		
PESÉE DU JAMBON		
REPAS LES 3 SOIRS 12€ : ADULTE 7€ : 5-10ANS GRATUIT : <3ANS	INSCRIPTIONS AUX REPAS En ligne, CR- Code ci-contre, du 29 Mai au 6 Juin OU place du marché Jeudi 25 Mai et Jeudi 1er Juin de 17h00 à 19h00 Paiement à l'inscription obligatoire !	

Facebook/Comité des fêtes de Saint-Cezert - saintcezert.cdf@gmail.com - Le Comité des Fêtes

FOYER RURAL



Loto : Environ cent cinquante joueurs sont venus tenter leur chance Samedi 11 Mars à la salle des fêtes du village pour le retour de notre loto. Le hasard a agi et une trentaine de lots en provenance d'entreprises et commerciaux du canton ont été attribués à de nombreux chanceux.

Merci aux personnes présentes lors de cette soirée et aux professionnels ayant participé !

Soirée théâtre : « Les imposteurs » invités par le foyer rural de Saint-Cezert ont installé leur décor samedi 18 mars dans la salle des fêtes du village ! La troupe nous a représenté « crise de mère », une pièce pleine d'humour, de gags, beaucoup de rebondissements... Et largement applaudie !

Merci aux personnes ayant répondu présentes et aux comédiens !



Concours d'épouvantails : A partir du Dimanche 8 Mai, de nouveaux habitants vont donc faire leur apparition aux quatre coins du village, en bordure de nos jardins ... ! Soyez attentifs et observez bien car, au cours d'une balade, il est possible que vous en croisie certains venus s'installer pour animer la commune durant quelques semaines ! En effet, pour fêter la venue des beaux jours, le foyer rural de Saint-Cézert organise un concours d'épouvantails, libre et gratuit pour tout habitant de la commune quel que soit son âge. Du bois, un vieux balai ou râteau, des vêtements usés, de la paille, un chapeau... un zeste d'imagination et du cœur à l'ouvrage. Tels sont les ingrédients de la recette de l'épouvantail... Festif, écologique, inquiétant, réaliste, libre choix aux habitants du village pour leur création !

Cinq prix seront remis lors du week-end de la fête locale : le coup de cœur du foyer rural, le coup de cœur des réseaux, le coup de cœur des enfants, le plus rigolo et le plus écologique !

Inscription formalisée par une fiche d'inscription à compléter, distribuer dans vos boîtes aux lettres ou téléchargeable sur le site du foyer rural. Cette fiche sera à déposer chez Mme Anne ANDRIEU, Place de la mairie, ou à envoyer par mail avant le dimanche 8 Mai.

Détails et renseignements : foyer.stcezert@gmail.com ou foyerstcezert.wixsite.com/stcezert

Sortie pedestre & VTT : Rendez-vous pour notre traditionnelle sortie pedestre et VTT dimanche 2 Juillet dès 9h00, plusieurs circuits au choix. Informations communiquées prochainement.

Facebook/Foyer Rural De Saint-Cezert

E-mail/ foyer31330@orange.fr
Le Foyer Rural.

PÉTANQUE



Bilan sportif 2022

CZC : Le club se maintient en 1^{ère} division du championnat de zone des clubs en finissant 12^{ème}.

Coupe de France : le club a été éliminé aux portes du 3^{ème} tour contre Pointis de Rivière.

Championnat HG tête à tête féminin Émilie PRENIERE 1/2 finaliste et qualifiée pour le championnat régional d'Occitanie

Championnat HG tête à tête masculin : Gérard ANDRIEU qualifié

Championnat HG doublette masculin : Franck SAMPERE et Eric SOARES 8^{ème} de finale

Mondial *La Marseillaise* : Participation de Franck SAMPERE, Eric SOARES et Jean-Marc FRANCHINI

Bilan sportif début 2023

Coupe de France : 1^{er} et 2^{ème} tours gagnés contre Castelnau d'Estretfond puis Saint-Gaudens. Le club s'incline au 3^{ème} tour contre Magnanac.

Triplette mixte : Émilie PRENIERE, Gérard ANDRIEU et Eric SOARES qualifié.

Tir de précision : Franck SAMPERE qualifié.

Tête à Tête masculin : Gérard ANDRIEU qualifié ; éliminé en 1/4 de finale.

Doublette masculine : Franck SAMPERE et Eric OLIVEIRA SOARES qualifiés ; éliminés en 1/4 quart de finale.



Prochaines manifestations 2023 au sein du village :

Amicaux : 18 juin/14h30 ; 8 juillet/14h30 Concours + grillades - Officiel : 16 septembre/Doulette

Les cartes de membres sont de retour en 2023 ! N'hésitez pas à venir partager des bons moments de convivialité, que ce soit pour les enfants, débutants, experts, retraités, ou même les licenciés. Tout le monde est le bienvenu !

La pétanque Saint-Cézerienne.

→ ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



Pour Noël et Pâques, des ventes de chocolats de deux fournisseurs ont été proposées aux habitants. Une vente de sapin en partenariat avec France Sapin Bio (producteur ariégeois) a également été organisée pour Noël. Un pourcentage des bénéfices de ces ventes est reversé à l'Association afin de financer des projets à destination des enfants du RPI.

Merci à tous de votre soutien. L'équipe APE.

→ MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Solo de Harpe

Après quelques péripéties électriques et techniques, les plus patients ont assisté à un concert, au sein de l'église, de l'artiste Rebecca Feron.

Proposée gratuitement grâce au soutien du Conseil départemental de la Haute Garonne, ce concert de harpe électro-acoustique fût une belle découverte ! Un moment convivial a accompagné cette après-midi que l'on peut qualifier de « mémorable » !

Spectacle de Noël

Cathy a programmé un spectacle jeune public gratuit, que les enfants ont pu apprécier en famille.

Plus de 60 personnes, petits et grands réunis, ont pu écouter l'histoire "Ma petite lumière" de Cécile Souchois-Bazin, au son de son accordéon.



Animations

Tout au long de l'année, Cathy propose une multitude d'activités, avec le soutien et l'implication des bénévoles.

Une animation autour des jeux de société, en partenariat avec la Médiathèque départementale et l'association Homo Ludens a eu lieu jeudi 27 avril.

Voici les animations à venir :

- P'tits loup (accueil spécial 0-3 ans) : mardis 16 mai et 6 juin
 - Activité manuelle confection de cadeaux : mercredi 3 mai
 - Petites expériences scientifiques : mercredi 24 mai
 - Activité manuelle mobile abeilles : mercredi 7 juin
 - Fête de l'été : mercredi 22 juin
- Places limitées - Inscriptions auprès de Cathy

Catalogue en ligne :

mediatheque-saintcezet.c3rb.org



**VENDREDI 16 DECEMBRE
18H - Salle des fêtes**

Spectacle GRATUIT proposé par la médiathèque municipale



Médiathèque
Municipale
SAINT-CÉZET



UNE ANIMATION PROPOSÉE PAR LE CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE



REBECCA FERON

SOLO DE
HARPE
électro-acoustique



DIMANCHE 25 SEPTEMBRE
16H à l'EGLISE

Gratuit - Tout public



Toutes les informations communales sur :
IntraMuros / PanneauPocket
maire.saintcezet.fr

Médiathèque
Municipale
SAINT-CÉZET



Judi 27 Avril



Toutes les informations communales sur :
IntraMuros / PanneauPocket
maire.saintcezet.fr

La Mairie Vous Répond

→ PETITS RAPPELS

Nuisances sonores

L'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996 rappelle, entre autres, les règles applicables aux particuliers, concernant les travaux de bricolage ou de jardinage (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques...).

Ils peuvent être effectués uniquement :

En semaine : 8h30

à 12h et 14h30 à 19h30

Samedis : 9h à 12h et 15h à 19h.

Dimanches et jours fériés : 10h à 12h et de 16h à 18h.

Merci de veiller à respecter ces horaires.



Propriétaires de chiens

Des cas de morsures, sans gravité heureusement sur les humains (quelques points de sutures pour un chien de chasse malheureusement), ont été rapportés dans les secteurs suivants :

- Chemin d'En Lérans, chien de type malinois
- Route de Launac, chien de type yorkshire
- Chemin de l'Aubine, chien de type chihuahua

Des plaintes d'aboiements répétitifs, causés par la divagation de chiens entre autre, ont également été signalées en mairie, engendrant une dégradation de la qualité de vie au quotidien pour le voisinage.

Si aucunes mesures ne sont prises par les propriétaires, ces derniers (si ils sont connus) seront contactés individuellement et des sanctions suivront.

Pour rappel, l'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996 mentionne : « les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage » pour dissuader leurs animaux de faire du bruit « de manière répétée et intempestive ».

Nous comptons sur le respect de chacun et chacune à veiller au bien vivre sur notre commune.

→ VOUS-VOUS POSEZ DES QUESTIONS...

Vous pouvez nous faire part de vos questions :



- par mail : saint-cezert@orange.fr
- par courrier : 54 place du village 31330 SAINT-CÉZERT
- à l'accueil de la Mairie : aux horaires d'ouverture au public
- en utilisant le formulaire de contact du site internet mairie-saintcezert.fr

NUMÉROS UTILES

- 15 SAMU urgence médicale
- 17 Police secours infraction
- 18 Sapeurs-pompiers
- 114 Urgence SMS sourds - malentendants
- 112 Europe urgence médicale
- 3624 SOS Médecins
- 3237 Pharmacie de garde

CARNET

Naissances

- Pia RANNI - 28/07/2022
- Andreas ROLAND - 06/09/2022
- Ismaël SACI - 01/11/2022

AGENDA

FITNESS/ZUMBA : le mardi soir de 18h45-20h à la Salle des fêtes (Foyer rural)
BELOTE : le vendredi soir à la Salle des fêtes
PETIT MARCHÉ : le jeudi soir de 16h30-19h Place du 19 mars 1962

MAI

→ sam.6 COMMEMORATION RDV Place du 19 mars 1962
→ lun.8 CONCOURS D'EPOUVANTAIL Foyer rural
→ sam.13 CONCOURS AMICAL Pétanque



JUIN

→ jeu.8 MARCHE GOURMAND Municipalité
→ ven.9/sam.10/dim 11 FÊTE LOCALE Comité des fêtes
→ ven.9/sam.10/dim 11 CONCOURS AMICAL Pétanque



JUILLET

→ dim.2 BALADE PEDESTRE/VTT Foyer rural
→ sam.8 CONCOURS AMICAL Pétanque
+GRILLADES



SEPTEMBRE

→ date non définie WORLD CLEAN UP DAY Foyer rural
→ sam.16 OFFICIEL DOUBLETTE Pétanque
→ dim.17 VIDE GRENIER Foyer rural



OCTOBRE

→ date non définie BALADE PEDESTRE/VTT Foyer rural
→ date non définie ASSEMBLEE GENERALE Foyer rural
→ sam.14 CHAMP.DES CLUBS/CZC-Tour 1 à Grenade/Pétanque
→ sam.21 CHAMP.DES CLUBS/CZC-Tour 2 à Merenvielle/Pétanque
→ sam.28 CHAMP.DES CLUBS/CZC-Tour 3 à Daux/Pétanque



NOVEMBRE

→ dim.4 CHAMP.DES CLUBS/CZC-Tour 4 à Blagnac R./Pétanque



SAINT-CÉZERT

Site internet : mairie-saintcezert.fr

Applications : Intramuros - Panneau Pocket

54 place du village
31330 SAINT-CÉZERT
05 61 82 67 05
saint-cezert@orange.fr

Accueil du public :
Lundi de 14h à 19h
Mardi et Jeudi de 8h30 à 12h30